

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

La zone bleue s'efface temporairement

Saint-Imier se met à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre une nouvelle fois les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 9 juillet au samedi 4 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées.

Horaire d'été à l'administration communale

Suite à l'expérience positive des deux dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 16 juillet au vendredi 10 août 2018.

Durant ces quatre semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 8h00 à 11h45, à l'exception du jeudi. Ce jour-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz).

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 10 juillet prochain. A l'issue de cette 24^{ème} séance de l'année, ils observeront une pause d'un mois. Les délibérations reprendront le mardi 14 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous.

(cm)

Saint-Imier, le 4 juillet 2018